



TOURNOIS

Mise à jour janvier 2023

Les règlements de la Fédération de pétanque du Québec s'appliquent, toutefois les règlements internes ont toujours priorité sur ceux-ci.

1. Le C.A. ou le responsable de l'activité peut classer les joueurs selon leur niveau de jeu (moyenne) afin de favoriser l'équilibre entre les équipes.
2. Aucun ajout et changement de joueur ne seront exécutés lorsque les équipes ont été formées. Exceptionnellement, s'il ya lieu de le faire le responsable de la journée procédera en toute transparence en y affichant les changements. Si on doit ajouter un joueur et qu'il y a des doublettes, ce joueur sera ajouté à la première doublette
3. S'il y a un surplus de capitaines, ou si un joueur qui ne veut pas être capitaine et qu'il a les habilités de l'être, se dit malade ou blessé et ne peut assumer sa tâche de capitaine, il devra jouer comme premier pointeur et ne pourra pas tirer.
4. Lors du début d'une mène, il doit y avoir entre deux cochonnets et un cercle, un minimum de 1 mètre.
5. Le cercle de mise en jeu doit être marqué avant le lancement du but. Si par erreur le cercle est enlevé avant la fin de la mène, il sera remplacé. Si non marqué il sera remplacé au meilleur de la connaissance des capitaines
6. Une boule ou un cochonnet sont nuls seulement s'ils ont totalement dépassés la corde de délimitation du terrain, c'est-à-dire lorsqu'ils se situent entièrement au-delà de l'aplomb de la corde. (FPQ)
7. Tous les joueurs ont le droit de tirer, toutefois le capitaine doit avoir joué ses boules avant que les joueurs aient le droit de le faire, à la demande du capitaine
8. Pour toute discussion entre 2 joueurs, s'il n'y a pas entente, elle doit être tranchée par le responsable de l'activité au meilleur de sa connaissance et pourra être soumise à la direction s'il y a lieu.
9. Si un joueur doit quitter durant une partie, l'équipe continuera avec 5 boules, 3 pour le pointeur et 2 pour le capitaine. Advenant le cas où cette équipe est en doublette, elle perd les parties non jouées 7/13.
10. Au site extérieur (saison estivale) au début d'une mène, le cochonnet doit être à un minimum 20 centimètres (environ 8 pouces (si non déterminé par une corde) des limites latérales des aires de jeux, c'est-à-dire des bordures de béton (terrains 1, 10 11 et 20) Au Boulodrome des cordes délimitent les aires de jeu. (Voir règlements de terrain en 14)
11. Bourses pour les tournois sont établies comme suit : Selon la somme disponible et le nombre de participants, ceux de l'équipe gagnante recevront entre 2,5 et 3 fois leur mise, pour s'échelonner jusqu'à l'équipe de dernière place dont les participants recevront leur mise.
12. Un joueur doit être présent pour enregistrement avant le début du tournoi.
13. Il est défendu de fumer sur les aires de jeu à l'extérieure (saison estivale) Au Boulodrome lieu sans fumée.

Règlements de terrains

- Sur les terrains : 1 (dans la partie courte du terrain, une boule ou le cochonnet devient nul(le) en touchant la bordure de bois), 2, 3, 4 et 9, 10, 11, 12, le cochonnet ou toute boule qui est à moins de 1 mètre de la ligne de fond du terrain devient nul(le). (Un outil de mesure est mis à la disposition)
- Sur les terrains 5, 6, 7, 8 le cochonnet ou toute boule qui est à moins de 8 pouces de la ligne de fond du terrain devient nul(le). (Un outil de mesure est mis à la disposition)